

# La Vie Associative

Bulletin de la Conférence permanente des coordinations associatives N° 8 - décembre 2006

## Le bénévolat dans les associations



Le bénévolat est constitutif du fait associatif. Il représente une force de 10 millions de personnes. Qui d'autre que les associations peut mobiliser une telle énergie sociale ? Pouvons-nous pour autant nous satisfaire de ce constat ?

# Sommaire

## Directeur de la publication :

Jacques Herranz, président de la Ceca

## Responsables de la rédaction :

Lucien Bouis, vice-président en charge du bénévolat à la Ceca, Julien Adda, délégué général de la Ceca

## Comité de rédaction :

L'équipe de La Péniche : Stéphanie Barzai, Sylvain Bouchard, Alain Desolle, Odile Jacquin, Isabelle Legleye, Odette Lepage, Myriam Lucas, Olivier Martin, Florian Mons, Hélène Spoladore, Christian Vaillant

## Maquette :

Stéphanie Prévôt

## Publication éditée par la Ceca :

28, place Saint-Georges  
75010 Paris  
Tél. 01 40 36 80 10  
info@cpca.asso.fr  
www.cpca.asso.fr

ISSN : 1761-9149

Dépôt légal à parution

## Impression :

GFI  
114, rue de Cambrai  
59000 Lille

Édition en 3 000 exemplaires

Tous droits réservés

Publication réalisée avec le soutien du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (direction nationale de la vie associative de l'emploi et des formations).

+

## Découvrir la responsabilité associative

### La question à une personne

Pierre Januel, vice-président, chargé de l'information, de la sensibilisation du public et de la communication au Genop

### La question à une personne

Clémence Armand, présidente de Maxicité

### La question à une personne des Experts

Dominique Petit, directrice de la maison Vie associative du Cruse (Comité national olympique et sportif français)

8

## Le Bénévole dans l'action publique

### La question à une personne

Jean Sanchez, militant de l'Adapei

### La question à une personne

Lucien Bouis, trésorier de l'Udaf 93, vice-président de la Ceca, représentant des usagers et de leurs familles à l'hôpital intercommunal André Grégoire de Montreuil (93)

11

## Le bénévole chef d'entreprise

### La question à une personne

Vincent Javaloyes, président du collectif CA-1 membre de la FAMF

### La question à une personne

Hubert Prévôt, président de l'association Prime Levi et du Comité de lutte contre l'esclavage moderne

14

## La formation des bénévoles

### La question à une personne

Gilles Cavé, président de la Ceca Pays de la Loire

# Le bénévolat



Jacques Henrard

président  
de la CPCA

## Quelle offre fédérale ?

Jean-Dominique Delaveau, directeur de  
Cité club, Fédération nationale Léo  
Lagrange

# Editorial

Le bénévolat est constitutif du fait associatif. Il représente une force de plus de 10 millions de personnes sur un total de 1 million d'associations estimées actives. On peut supposer qu'environ 800 000 d'entre elles ne développent leurs actions qu'avec des ressources humaines bénévoles.

Qui d'autre que les associations peut mobiliser une telle énergie sociale dans notre pays ? De fait, nous représentons la première forme d'action collective dans la société, dans tous les secteurs de la vie quotidienne. Pouvons-nous pour autant en déduire que le bénévolat en France est une matière spontanée ? Qu'il suffirait de la décrire et de la célébrer de temps à autre pour s'en satisfaire ?

La vie associative ne peut être réduite à sa seule dimension bénévole entendue comme un acte de générosité ou une occupation interchangeable. Le bénévole s'engage dans une structure sur la base d'un contrat moral qui le lie à un projet et à une gouvernance collective, parfois à la mise en œuvre de moyens financiers et salariés pour la réalisation d'actions d'intérêt général.

C'est pourquoi nous avons voulu donner la parole à des responsables associatifs qui témoignent de leur engagement citoyen, militant et politique. La démocratie participative et représentative est une réalité quotidienne pour ces millions de bénévoles qui agissent pour changer les choses. Ces témoignages montrent que la responsabilité bénévole appelle un soutien clair et fort de la part des pouvoirs publics. Les bénévoles n'attendent pas de médailles, mais des débats sur le renouvellement des dirigeants et la politique d'égalité, la formation continue, l'appui à la gestion des ressources humaines, l'aménagement du temps de représentation... Dans la droite ligne de la déclaration de l'Onu du 5 décembre 2001, qui a créé la journée internationale du bénévolat dans le monde, la CPCA et ses coordinations membres revendiquent une politique publique de soutien aux responsabilités bénévoles à la hauteur des enjeux que portent celles-ci.

17

## Le volontariat : pour quelle société ?

### Table ronde

Lucien Bouis, CPCA  
Marc Genève, Coordination Sud  
Stephen Cazade, Unis-Cité  
Éric Sapin, Cnajep

# Découvrir la responsabilité associative



Le manque d'engagement des jeunes et la difficile quête de nouveaux bénévoles et dirigeants sont des thèmes récurrents dans le secteur associatif. Certains parlent de crise de l'engagement, de l'inconstance des jeunes et de leur perpétuelle mobilité. Pourtant, des études montrent que les jeunes perçoivent très positivement l'engagement. S'engager permet de renforcer l'estime de soi, de sortir du cadre familial et scolaire, et de s'ouvrir à d'autres horizons, d'être reconnu socialement... Les raisons de l'engagement peuvent être très diverses, de même que les types d'engagement. Si bien qu'entre les structures « installées », qui se posent la question du renouvellement, et les associations de jeunes par définition (étudiantes) ou non, les problématiques divergent : d'un côté la difficulté à pousser les jeunes à s'engager sur des postes à responsabilité, de l'autre celle de transmettre les valeurs et la culture de l'association, les fondements de son objet social.

## Susciter l'



Pierre Januel,  
vice-président,  
chargé de l'ISP et  
de la communica-  
tion au Genepi,  
membre de la  
coordination  
Justice et droits

de l'Homme de la CPCA,  
[www.genepi.asso.fr](http://www.genepi.asso.fr)

**Le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Genepi) a 30 ans, mais ses bénévoles ne cessent de se renouveler au gré des rentrées universitaires. Dans ce contexte, comment transmettre la culture de l'association, voire assurer le tuiage sur les projets ?**

### En quoi consiste l'engagement au Genepi ?

On ne peut pas être qu'à moitié « genepiste », à plus forte raison quand on est responsable... Pour les 1 100 bénévoles, il s'agit d'une intervention en détention d'une demi-journée par semaine, une réunion de groupe par mois, quatre ou cinq formations par an et des actions d'ISP (Information et sensibilisation du public), auprès du grand public et des scolaires. Il y a eu 200 événements de ce genre en 2005. C'est un engagement assez lourd, mais motivant parce

# 'engagement des jeunes

que la prison est un domaine singulier. Les genepistes sont dans l'ensemble très assidus, que ce soit dans leurs activités dans les groupes locaux ou dans leur participation à la vie du Genepi. Il y a une participation d'environ 15 % d'entre eux aux assemblées générales, et les journées Justice-Prison, qui accueillent chaque fois une cinquantaine de professionnels, rassemblent de 600 à 700 personnes.

## Dans quoi cet engagement des bénévoles trouve-t-il ses sources ?

Nous avons des motivations et des parcours différents : certains, en fac de droit, veulent parfaire leur connaissance d'un lieu qu'ils ne connaissent que théoriquement et juridiquement. D'autres arrivent par conviction humaniste, religieuse, politique, d'autres encore ont un proche qui a connu la prison... Il y a une extrême diversité sociale et politique, mais la plupart des génepistes ont l'envie et le sentiment de participer à changer les choses en prison, et d'une certaine manière la société. C'est un engagement citoyen. C'est un vrai choix et le Genepi fait tout pour justifier ce choix et parfaire la pratique, avec différents stages de formation : formation responsable de groupe, journées régionales de formation pédagogique, week-end régionaux de formation, formation à l'ISP, journées « Prison-Justice »...

Les bénévoles ne restent pas longtemps. Il y a un roulement de deux tiers environ chaque année. Le problème, du fait de ce roulement fréquent, c'est le manque de mémoire de l'association, sur son identité ou sur ses projets. Au bureau national, notre regard porte sur trois ans.

## Vous est-il difficile de trouver des responsables ?

On compte un responsable pour dix genepistes. C'est un engagement assez lourd et cela peut être intimidant : on

se retrouve à 21 ans responsable de 25 personnes qui interviennent en prison, un endroit particulier où les règles pour les intervenants extérieurs sont strictes. Mais même si les gens ne se bousculent pas, le recrutement des responsables ne pose pas trop de problème. Rares sont les groupes locaux où on est obligé de pousser quelqu'un à devenir responsable. Le seul problème qu'il peut y avoir, pour les responsables comme pour les bénévoles, c'est dans les villes où il y a peu d'étudiants. Les responsables nationaux (président, vice-président, secrétaire, trésorier...) arrêtent leurs études pour s'occuper du Genepi. Nous avons le statut de volontaire civil de cohésion sociale et nous sommes rémunérés environ 300 euros par mois.

## L'engagement des bénévoles se prolonge-t-il au-delà du Genepi ?

Le Genepi est souvent le premier engagement associatif de nos bénévoles. C'est aussi, grâce aux réunions de groupe, aux AG et aux assises, un apprentissage de la vie associative et de la démocratie. La prison, c'est une zone d'ombre qu'il faut donc éclairer. C'est un rôle citoyen et pour beaucoup, cette première approche de la vie associative s'avère un engagement durable, qu'il soit citoyen ou plus professionnel. Le Genepi a maintenant plus de 30 ans et a « formé » beaucoup de gens, dont certains ont, depuis, fait carrière dans le domaine pénitentiaire. On compte beaucoup d'anciens génepistes chez les agents de probation, on en compte également dans les directions des établissements pénitentiaires, et même à la direction de l'administration pénitentiaire.

On compte aussi des magistrats. Beaucoup d'autres ont eu, après le Genepi, un parcours associatif, militant ou politique. Je pense que le passage au Genepi est une expérience qui s'inscrit durablement...



Clémence Armand,  
présidente de  
Mix-cité,  
[www.mix-cite.org](http://www.mix-cite.org)

**Féministe depuis toujours, Clémence Armand, 29 ans, a tôt traduit ses convictions par son engagement dans l'association Mix-cité, mouvement mixte, féministe, antisexiste et universaliste pour l'égalité des sexes. Une association de réflexion et d'action qui n'a pas de mal à recruter des jeunes sur un combat avant tout idéologique.**

## Qu'est-ce qui a motivé votre engagement au sein de Mix-cité ?

Avant tout, le fait que je me sois toujours sentie féministe. Mais c'est un tout en réalité. Mon parcours, tant professionnel que militant, est tout entier empreint d'engagement. Par choix, j'ai effectué mon premier stage, en 2000 (j'avais 23 ans) à Solidarité Sida. J'y suis restée bénévole plusieurs mois avant d'y être embauchée durant deux ans. Par la suite, toujours par choix, j'ai travaillé à l'OFPRA (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides) en tant

## Susciter l'engagement des jeunes

qu'officière. Parallèlement, je cherchais à m'engager sur le féminisme, question qui me travaillait depuis l'enfance. Je l'ai d'ailleurs retrouvée à Solidarité Sida où nombre de jeunes filles viennent, inquiètes, parce qu'elles n'ont pas su imposer l'usage du préservatif à leur partenaire... Il fallait donc que je m'engage. J'ai d'abord adhéré aux Chiennes de garde, mais mon adhésion se cantonnait à un soutien moral, sans être jamais sollicitée concrètement. Une amie m'a parlé de Mix-cité, je l'ai accompagnée à une réunion, et je me suis tout de suite reconnue dans le mode d'engagement. C'est un espace de réflexion, de revendication, mais également de formation puisqu'il faut savoir de quoi on parle et quoi lire. Par ailleurs, ce qui m'a paru intéressant était le fait que l'association soit mixte.

### On associe souvent les jeunes à une volonté d'action concrète, de terrain.

Je ne suis pas représentative de tous les jeunes. Mais il était évident, même si c'est une organisation incontournable et indispensable, que je ne me serais pas engagée au Planning familial (1). Je ne me voyais pas faire de l'aide directe aux personnes. Je ne me sens pas légitime pour cela ; c'est un vrai métier, or je ne suis ni psy, ni assistante sociale. Je suis vraiment plus dans la revendication et la lutte contre le machisme ordinaire. C'est tout à fait complémentaire du travail de terrain du Planning. Ce qui n'empêche pas plusieurs militant(e)s de Mix-cité de s'engager en plus sur des actions de terrain, comme l'AVFT (association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, notamment contre le harcèlement moral), ou aux universités d'être euro-méditerranéennes des homosexualités. Cependant nous avons aussi fait des interventions très activistes comme au moment de Noël de chambouler les rayons des jouets pour les filles et des jouets pour les garçons qui reproduisent tout les schémas qu'on connaît.

Par ailleurs, c'est une instance ultra-démocratique, tout le monde a droit de cité et tout le monde peut trouver sa place. Je suis arrivée en mai 2004 et en septembre, j'étais élue - statutairement - présidente, en réalité une fonction qui ne veut rien dire à Mix-cité, puisqu'on est quatre au bureau et que nous sommes tou(te)s porte-parole au même titre. Et si, sur certains sujets, il arrive que nous ne parvenions pas au consensus, nous préférons ne pas prendre de position au titre du collectif. Nous avons eu des débats houleux sur le voile par exemple, mais n'avons pas pu trancher sur une position unique. Ce fonctionnement est très important, très participatif, il joue beaucoup sur l'envie de s'investir.

### Mix-cité est-elle encore une association jeune ?

Oui. À tous les niveaux. D'abord sur sa thématique : le féminisme n'a rien de ringard. Et surtout, même si tous les âges sont représentés, la majeure partie des militant(e)s est jeune. Il y a dix ans, l'association a été créée par une bande de potes qui avaient entre 20 et 25 ans. Encore aujourd'hui ce sont essentiellement des jeunes de cette tranche d'âge qui grandissent les rangs. Ils nous ont connus par les médias, par Internet... Et ils nous rejoignent pour diverses raisons, parfois liées à un vécu personnel grave. Les femmes sont les plus présentes, elles doivent représenter environ 70 % des adhérent(e)s.



Dominique Petit,  
directrice de la  
mission Vie associ-  
ative du CNOSF  
(Comité national  
olympique et spor-  
tif français)  
[www.franceolympique.org](http://www.franceolympique.org)

**Le CNOSF compte des milliers de bénévoles. Plus que la quête de nouveaux membres, c'est le renouvellement des dirigeants qui pose problème. Le CNOSF a imaginé des solutions originales.**

---

**Depuis 4 ans, le CNOSF s'est penché sur l'accession des jeunes aux postes de responsabilité. Pourquoi une telle démarche ?**

Beaucoup de dirigeants en place étaient d'âge relativement élevé et en fonction depuis de nombreuses années. Plusieurs explications étaient avancées : le manque de disponibilité des jeunes pour s'investir sur des fonctions dirigeantes, le système électif qui demande de passer d'échelon en échelon au long d'une « carrière » associative ancrée localement... Le mouvement sportif ne manquait pas de bénévoles, mais de nouveaux dirigeants, en l'occurrence de personnes qui accèdent à des responsabilités, qui soient capables de proposer des projets, de négocier des budgets avec les représentants des services déconcentrés du ministère et les techniciens des collectivités territoriales... Or d'un côté on a des dirigeants habitués à la

(1) Le Planning familial est membre du CNL-CAFF de la CPCAF.

## Approches anglo-saxonnes

négociation directe avec l'interlocuteur public, qui n'ont pas toujours la culture du projet, et de l'autre des bénévoles qui ne veulent pas forcément être dirigeants par manque de compétences et de temps. D'où la nécessité de travailler sur les jeunes générations.

### Faut-il des outils spécifiques pour l'engagement des jeunes ?

Les jeunes ne s'engagent pas à n'importe quel prix, il faut leur proposer des espaces d'expression, des projets qui leur soient propres et qui les valorisent, des fonctions qui leur permettent un « retour sur investissement ». Il faut donc imaginer de nouveaux outils d'intervention et d'engagement. Par exemple, ils maîtrisent parfaitement l'informatique et n'éprouvent pas nécessairement le besoin de faire des réunions si les problèmes peuvent être réglés par mails. De même, il faut arrêter de leur dire qu'on a déjà essayé et que cela ne marche pas. Car les outils qu'ils utilisent permettront peut-être de trouver une solution... Les jeunes se déplacent facilement, géographiquement ou professionnellement. Cela signifie qu'il faudra repenser le système électif qui valorise les personnes qui ont monté les échelons un à un à partir d'un ancrage local, alors que les jeunes fonctionnent plutôt par cooptation sur la plus-value qu'ils peuvent apporter à l'association. Nous comptons beaucoup sur les « jeunes » fédérations pour faire changer les mentalités.

### Quels outils avez-vous mis en place ?

Nous avons débuté par le stage national pour les jeunes dirigeants en 2002 avec deux objectifs : créer un premier vivier de dirigeants potentiels de 18 à 24 ans et de futurs formateurs de jeunes dirigeants. Lors du deuxième stage, nous avons ainsi pu mettre en place un tutorat entre un professionnel du CNOSF et un jeune formateur. Le dernier stage était complètement encadré par des jeunes. Les jeunes encadrants sont allés plus loin en

construisant un kit de stage de formation de dirigeant, en menant de grandes opérations de communication sur ce thème, en créant un site dédié sur Internet. Toutes choses qui ont fait prendre conscience aux dirigeants du CNOSF de l'énorme potentiel que constituaient ces jeunes. À tel point que lors de l'AG de 2005, une commission « jeunes dirigeants » était créée, avec une ligne budgétaire indépendante pour mener à bien ses projets. Sa composition est intergénérationnelle.

### Cette démarche est-elle répercutée localement ?

Le stage national a été mis en place pour impulser une dynamique dont les Cdos, les CROS et les fédérations se sont finalement emparé. Certaines de ces organisations ont créé des commissions jeunes dirigeants dans les Cdos qui mènent des actions spécifiques à leur niveau, montent des opérations pour repérer les jeunes pratiquants susceptibles de s'engager. S'il est trop tôt pour faire une évaluation quantitative, on peut toutefois dire que la toile d'araignée se met en place. L'influence des collectivités territoriales est essentielle dans l'accès des jeunes aux postes de responsabilités. C'est une problématique à prendre en compte dans les dossiers de subvention. Ainsi en Aquitaine, les stages pour les jeunes dirigeants sont financés en partie par la Région.

### Comment cette démarche est-elle accueillie chez les autres dirigeants ?

Il n'y a pas de réticences. Les énormes avancées réalisées en 4 ans en sont la preuve : une commission jeunes dirigeants, représentée statutairement au CA du CNOSF, une ligne budgétaire spécifique, des jeunes dans les instances, invités à s'exprimer en plénière (comme ce fut le cas lors de la dernière réunion du Conseil national des CROS et des Cdos)... À tel point que certains commencent à dire que pour être élu au CA, il faut maintenant passer par la formation jeunes dirigeants !

Qu'est-ce qui différencie notre culture associative de celle de nos amis anglais et nord-américains lorsqu'on observe les méthodes de gouvernance associative ? Les efforts déployés aux États-Unis ou en Grande-Bretagne par des organismes associatifs ont pour point de départ un constat simple : le risque réel d'une implosion des conseils d'administrations du fait du non-renouvellement de leurs membres. Carol Weisman parcourt le monde pour présenter ses expériences. Elle insiste sur le fait que la diversité est un défi pour un conseil d'administration qui préférera toujours l'entre-soi qui apparaît plus efficace. La question n'est dès lors pas de l'efficacité de la délibération du conseil mais bien de sa justesse au regard d'une composition plus représentative de la réalité de l'association. Accueillir un nouveau membre dans un conseil est bien un défi pour l'association qui peut rater le coche. L'accompagnement qu'elle propose est guidé par des méthodes très volontaristes : un tuteur encadre le nouvel arrivant, lui téléphone le soir même du premier conseil pour recueillir ses impressions, lesquelles sont réintroduites dans les débats du conseil. Le National Council for Voluntary Organisations (NCVO) a ainsi répertorié des cas de figures et des méthodes pour reconstruire un conseil, le renouveler, le dynamiser. Ces approches font l'objet de publications, de formations et d'un séminaire permanent Outre-Manche. Ces méthodes surprennent l'observateur français, habitué à une animation politique, idéologique de la gouvernance associative. Si parfois elles manquent de profondeur, leur efficacité est déjà le fruit d'une analyse réaliste de la situation des « gouvernements associatifs ».

Pour aller plus loin :  
Le site Internet de Carol Weisman :  
<http://www.boardbuilders.com/>  
Le site Internet du NCVO :  
<http://www.ncvo-vol.org.uk/askncvo/trustee/>

# Le bénévole dans l'action publique



Les associations disposent d'une expérience de terrain, d'une connaissance des besoins des publics, et des moyens à mettre en œuvre qui en font des interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics dans l'élaboration, comme dans la gestion ou l'évaluation des politiques publics. Elles interviennent ainsi au niveau national comme au niveau local ; qu'il s'agisse de l'élaboration des grandes lois sociales, environnementales, sur le sport, etc., comme de la participation à toutes les commissions au sein des collectivités locales et des organismes du médico-social ou encore de la gestion par délégation des dispositifs.

Dans ce domaine de l'action publique, le rôle des bénévoles est décisif. Porteurs des valeurs des fédérations et des mouvements associatifs, les bénévoles sont les plus à même de remplir ces missions. Mais ces différentes fonctions nécessitent un haut niveau de compétence et une grande disponibilité. Bien que ces missions soient passionnantes pour les bénévoles et nécessaires pour tous, les moyens pour les remplir au mieux ne sont pas encore à la hauteur.

## Élaborer e



Jean Sancho, militant de l'Adapei (association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales), affiliée à l'Unapei, membre de l'Uniopss

**Parent d'enfant handicapé, Jean Sancho est un militant de l'Adapei depuis la première heure. À l'âge de la retraite, ses nouvelles disponibilités lui permettent de prendre des responsabilités au sein de la fédération qui l'amèneront à être une des chevilles ouvrières du projet de loi sur le handicap.**

**Comment en êtes-vous arrivé à participer à l'élaboration de la loi sur le handicap ?**

Après avoir pris ma retraite, j'ai pu prendre des responsabilités au sein de mon Adapei dont je suis assez rapidement devenu vice-président. Parmi de nombreux dossiers, je me suis intéressé à la question du vieillissement des personnes handicapées. Cela m'a amené à travailler sur différents projets, en particulier deux foyers-logements pour personnes handicapées vieillissantes et une maison de retraite. Cette expérience innovante s'est étalée

# t gérer une politique publique

sur une dizaine d'années, période sur laquelle, en collaboration avec un économiste issu de la Caisse des dépôts et consignations (je suis moi-même ingénieur de recherche pétrolière), je me suis intéressé à la question des évolutions de revenus des personnes handicapées à l'occasion de leur passage dans le système de retraite. Cela m'a donné une compétence qui m'a fait remarquer dans différentes commissions et m'a amené à être sollicité pour participer aux travaux d'élaboration de la loi sur le handicap.

## Plus concrètement comment vous êtes-vous retrouvé associé à la négociation de la loi sur le handicap ?

Du fait de mes échanges avec la Fegapei (Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales), lorsque celle-ci s'est retrouvée, dans le cadre d'un partage des tâches avec les autres organisations représentatives, en charge de la négociation des articles 17, 18, 38 et 39 de la loi. Ces articles concernent plus particulièrement les problèmes liés à l'emploi. Je me suis retrouvé assez naturellement mis à contribution du fait des compétences que j'avais acquises au cours de ces dix ans et des études que j'avais réalisées. C'est du fait de ces compétences que des liens se sont établis avec les conseillers du cabinet ainsi que les responsables de la direction de l'action sociale, et que les relations de travail, qui se sont instituées, m'ont permis d'apporter un avis sur nombre de propositions. J'ai donc participé à l'élaboration des propositions concernant les questions des ressources des personnes handicapées. Je les ai ensuite suivies lors des discussions parlementaires. Enfin, lors de la rédaction des décrets d'application, étape clé de la mise en œuvre d'une loi, j'ai eu la possibilité de travailler étroitement avec les services et de faire avancer certains

aspects comme la prise en compte par l'Etat du maintien du salaire pendant les arrêts-maladie.

## Quel bilan tirez-vous de cette expérience et quelles sont les conditions d'une bonne négociation ?

J'ai bénéficié d'un soutien matériel constant de la part de la Fédération qui a pris en charge l'ensemble des frais de déplacement et de mes liaisons Internet, c'est incontestablement un plus. Du fait de mes diverses expériences pratiques (j'ai été pendant 5 ans président d'une association gestionnaire d'une entreprise adaptée et suis encore impliqué dans le fonctionnement du Cap-Emploi Béarn) j'ai apporté une expérience de terrain tout à fait complémentaire de celles des cadres de la Fegapei avec lesquels j'ai toujours eu une relation de collaboration étroite. Cette bonne intelligence avec les équipes salariées est aussi une des conditions de réussite d'un travail efficace sur ce genre de dossier, mais il faut aussi accepter de faire partie d'une vision d'ensemble, de n'en être qu'un des éléments. De même avec mes interlocuteurs publics, j'ai toujours joué le jeu de la collaboration et ils m'ont aussi beaucoup apporté. Même s'il y avait des moments de négociation où nous étions obligés de nous montrer très fermes, nous sommes toujours restés dans une relation de coopération. Cela nous a permis de nous positionner de manière intéressante lors de certaines enquêtes impulsées par le ministère, grâce aux informations dont nous avions bénéficié du fait de nos rapports de travail avec les différents partenaires publics. Les bénévoles qui doivent être associés à ce genre de négociation doivent absolument être au fait de leur dossier, donc avoir une longue expérience du sujet. On ne négocie pas l'élaboration d'un article de décret sans une grande connaissance technique du dossier. Le discours revendicatif, aussi légitime soit-il, ne peut être suffisant.



**Lucien Bouis  
trésorier de  
l'Udaf 93, mem-  
bre de l'Unaf,  
vice-président  
de la CPCA,  
représentant  
des usagers et  
de leurs familles à l'hôpital inter-  
communal André Grégoire de  
Montreuil (93)**

**« Il faut que le bénévole ait les moyens de remplir sa mission. Il est porté par une association, mais il faut que les droits afférents à ce type de représentation évoluent. »**

## En quoi consiste la mission d'un représentant des usagers à l'hôpital ?

Je représente bénévolement les usagers de l'hôpital, c'est-à-dire les malades, leurs familles et tous ceux qui pourraient l'être. Nous parlons d'ailleurs de « bassin de vie » pour un établissement public de santé, parce que toute la population est concernée. Ma mission relève d'une démarche de démocratie participative : l'Udaf et d'autres associations d'usagers siègent dans les instances des établissements hospitaliers pour que ces derniers intègrent les besoins des familles. L'enjeu est de taille car l'hôpital est souvent le premier employeur de la commune, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'une structure

## Élaborer et gérer une politique publique

intercommunale comme à Montreuil. C'est donc le maire qui en préside le conseil d'administration (CA), un lieu de confrontations particulièrement complexes entre le pouvoir politique, le corps médical, les représentants du personnel non médical, la direction et l'administration (DDASS, Agence régionale d'hospitalisation). Le représentant des usagers doit donc bien connaître le rôle de chacun. Ce qui suppose de maîtriser les contraintes budgétaires et les projets d'établissement et d'y passer du temps. Participer au CA, aux commissions de conciliation, d'accréditation, de qualité..., c'est au minimum 3 demi-journées de présence par mois. Mais il faut ajouter le temps de préparation, les rencontres avec d'autres associations, avec les travailleurs sociaux, la tenue de permanences. Il faut également se documenter, se tenir au courant des évolutions législatives, réglementaires et médicales. Le plus long reste sans doute le temps de « formation politique » pour saisir les équilibres en jeu et pouvoir les influencer.

### Pouvez-vous préciser ?

J'ai notamment présidé une commission de conciliation qui a eu à connaître la situation d'un chef de service,

très compétent médicalement, mais qui était mis en cause du fait de son comportement envers les patients. Pour juger de la situation, il me fallait connaître exactement les conditions de travail de cette personne. Il nous faut remonter des effets aux causes, justement parce que l'on doit apprécier en équité. Il faut donc raisonner globalement et ne pas appréhender l'hôpital comme une structure close sur elle-même. Prenons l'exemple de la distribution des trithérapies : nous devons veiller à ce que l'accès en reste possible à l'hôpital et pas seulement aux mains des pharmacies privées. C'est le seul moyen de garantir et de respecter l'anonymat des bénéficiaires.

### C'est toute la question du statut du bénévole...

Assurer correctement cette mission doit être compatible avec la vie professionnelle et familiale. C'est l'enjeu de l'élargissement du congé de représentation qui permet au mieux de couvrir 9 réunions par an, et encore, si l'on travaille dans une grande société et pas dans une PME. Le bénévole doit avoir les moyens de remplir sa mission. Il est porté par une association, mais il faut que les droits afférents à ce type de représen-

tation évoluent. Nous faisons en sorte de rendre publique la gestion de l'hôpital. C'est un rôle essentiel, à ne pas confondre avec la simple « gestion » d'un service, qu'il s'agirait alors de rémunérer.

Nous voulons disposer de pouvoirs plus importants face aux autres acteurs organisés. La loi nous en confère certains, mais la question reste celle du pouvoir que l'on peut exercer. Il faut veiller en effet à ne pas devenir les supplétifs des élus, des administratifs, des salariés ou du corps médical. Le bénévole apporte le recul nécessaire parce qu'il n'est pas enfermé dans une réalité spécifique. Pour aller au bout de cette démarche de représentation, il lui faut du temps et des compétences. En un mot, il lui faut les moyens d'un statut de représentant. Ce qui passe par la possibilité de valoriser professionnellement son expérience, mais aussi par un soutien accru des pouvoirs publics à la vie associative. Il ne s'agit pas de pourvoir à des postes, mais de porter un projet associatif.

## Neuf jours pour représenter son association

Tout salarié, fonctionnaire ou agent territorial, représentant d'une association siégeant dans une instance officielle de concertation instituée par l'État dispose de 9 jours, fractionnables en demi-journées, de congés spécifiques. Cette période est assimilée à du travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et autres droits. Si, à l'occasion de ces jours de représentation, le salarié subit une diminution de rémunération, il peut recevoir de l'État ou de la collectivité territoriale une indemnité forfaitaire compensant la diminution de rémunération. L'indemnité est égale à celle perçue par les conseillers prud'hommes exerçant en dehors des heures de travail (6,05 euros de l'heure).

Pour bénéficier de ces congés, l'intéressé doit en faire la demande à son employeur au moins 15 jours à l'avance, en

indiquant la date et la durée de l'absence envisagée ainsi que l'instance concernée. Dans les structures de moins de 50 salariés, l'employeur peut refuser la demande s'il établit qu'elle a déjà bénéficié à quelqu'un d'autre (deux bénéficiaires pour les entreprises de moins de 100 salariés, trois jusqu'à un effectif de 199, huit jusqu'à 500...). Il peut également refuser, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, si cette absence porte préjudice à la bonne marche de l'entreprise. Le refus doit toujours être motivé dans les 4 jours suivant la réception de la demande et il peut être contesté devant le bureau de jugement du conseil de prud'hommes. Le congé accordé, une attestation de présence doit être remise à l'employeur.

- Loi 91-772 du 7 août 1991
- Art. L225-8, R225-15 et D51-10-1 du Code du travail

# Le bénévole chef d'entreprise



Devenir employeur est un des moments forts de la vie du dirigeant associatif. Tout un pan nouveau de responsabilité, de compétence et d'activité s'ouvre alors. Embaucher, signer un contrat de travail, effectuer des déclarations, assurer un suivi du travail, autant de fonctions devant lesquelles le dirigeant bénévole, le plus souvent inexpérimenté, peut se trouver démunir.

Ce premier cap franchi, il reste à gérer sur la durée la relation bénévole/salarié. Au-delà du schéma caricatural de la relation inéluctablement conflictuelle entre le salarié « compétent » et « exécutant » et le bénévole « porteur de valeurs » et « décideur », on assiste à l'émergence d'un nouvel esprit de l'associatif. Les compétences et les valeurs peuvent être portées indifféremment par les salariés et les bénévoles qui peuvent changer de statut au gré de leurs engagements et opportunités. Les frontières sont plus floues, les enrichissements mutuels, les hiérarchies moins tranchées...

## Quelle relation bénévoles/salariés ?



Vincenç Javaloyes, président du collectif ÇA-I membre de la FAMDT (Fédération des associations de musique et danse traditionnelle), membre de la Cofac, [www.ca-i.org](http://www.ca-i.org)

Autour du groupe *familha Artús*, 12 créateurs et techniciens de 8 projets artistiques ont mutualisé sous forme associative leurs compétences et moyens pour se doter d'un outil commun d'administration, de communication et de diffusion. Le collectif ÇA-I s'est ainsi engagé dans une démarche de professionnalisation avec l'embauche d'un agent de diffusion.

---

**Quels problèmes se posent lorsqu'il s'agit d'embaucher pour la première fois ?**

Symboliquement ça fait très peur de créer un poste. On se pose toujours la question de la lourdeur des démarches administratives. Or nous n'avions aucune expérience. Mais par le jeu des rencontres de réseaux, nous sommes

# Quelle relation bénévoles/sala

tombés sur un tourneur professionnel, Jean-Luc Mirebeau, qui joue un rôle de coach. Il nous a énormément aidés pour mettre en place un budget prévisionnel et prendre conscience qu'on pouvait financer en partie un poste de manière pérenne. En outre, il nous a rassurés sur le fait qu'on avait bien les compétences pour aller au bout de notre démarche d'embauche et de création d'une réelle structure collective de diffusion. Nous nous sommes donc formés avant d'embaucher.

Ensuite, nous avons fait circuler une annonce dans nos réseaux et à l'ANPE-spectacle, mais uniquement sur Internet. L'idée était qu'ainsi tous les membres du collectif pouvaient recevoir toutes les candidatures et donner leur avis. Cette démarche tout à fait collégiale est très représentative de notre fonctionnement sur toute prise de décision. Même lors de l'entretien d'embauche nous étions 6, ce qui a pu effrayer un peu mais posait aussi tout de suite aux postulants notre manière de faire. Le collectif a d'abord retenu 6 personnes pour finir par ne retenir que Jean-Michel Fragey.

## La question des « valeurs » du candidat a donc dû beaucoup peser.

Oui évidemment, mais pas seulement. Quand nous avons vu débarquer quelqu'un du Cantal (nous sommes dans les Pyrénées-Atlantiques), la question de la motivation avait sa place aussi... Mais dans l'ensemble nos critères ont tourné autour des compétences, de l'expérience, du vécu associatif et aussi des valeurs de la collégialité. Il fallait qu'il y ait un vrai dialogue possible, une certaine absence de clivage. Nous avons donc discuté avec lui pour savoir comment il voyait sa place, comment il réagissait à ce projet. Son côté autodidacte a aussi compté : l'autonomie et un côté un peu militant ont primé sur les diplômes.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2005, après une période de trois semaines durant laquelle nous avons appris à nous

connaître et avons fait les démarches d'embauche ensemble, on a signé le contrat, un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) aidé à 70 % par l'État durant 2 ans. L'association sort mensuellement 800 € pour la rémunération du poste. Sans une aide à l'emploi, nous n'aurions pas pu dégager un salaire digne de ce nom. Le CAE est le seul emploi aidé auquel nous pouvions prétendre car il n'y a pas de réelle obligation de formation/insertion et la région Aquitaine n'a pas encore développé d'offre de contrat aidé régional, même si elle est en pleine réflexion sur l'emploi mutualisé. Pour dégager une parfaite autonomie financière, nous essayons de développer au maximum les partenariats et les contrats de diffusion.

## La répartition des rôles entre les bénévoles et votre salarié est-elle claire ?

Oui et non. Font officiellement partie du conseil d'administration les membres fondateurs (intermittents du spectacle et bénévoles) et d'autres bénévoles non artistes, mais à chaque réunion de CA, que nous voulons les plus régulières possibles (environ une fois par mois), Jean-Michel est présent car nous abordons toujours les questions techniques qui relèvent de la diffusion, donc de ses fonctions effectives. Nous ne pourrions pas en parler sans lui.

Par ailleurs, il a un vrai côté militant, très investi, et parfois, même s'il peut aménager ses horaires, nous devons le rappeler à l'ordre pour qu'il récupère ses heures et prenne ses vacances. Le bureau a également un rôle très étroit avec lui notamment pour savoir comment se passe sa vie au sein du collectif. Nous plaçons au même niveau d'importance la qualité du travail et la qualité de vie au travail.



**Hubert Prévot,**  
président de  
l'association  
**Primo Levi,**  
membre de la  
Coordination Sud,  
et du Comité de  
lutte contre l'es-  
clavage moderne

**Diriger une équipe d'intervenants hautement compétents, dans une action nécessitant un engagement humain fort, c'est faire face à des frontières mouvantes entre bénévoles et salariés. Hubert Prévot est confronté à cette situation parfois paradoxale mais plus enrichissante que problématique.**

## La relation bénévoles-salariés est-elle inéluctablement conflictuelle ?

Certainement pas. Il y a de nombreux exemples où la relation est vécue tranquillement. Mais il faut aussi distinguer entre les différents types de bénévoles. Entre ceux qui siègent au conseil d'administration et ceux qui s'impliquent directement dans les activités de l'association. Le vrai problème réside plutôt dans la distinction entre la direction et l'exécution dans l'association. Comment faire en sorte à la fois que les administrateurs participent plus à la vie de l'association et que les salariés soient associés à

# riés ?

l'orientation de l'association ? Il s'agit d'un jeu de réciprocité où les frontières sont mouvantes.

## Justement on présente souvent cette relation ainsi : les bénévoles décident et les salariés exécutent...

Tous les cas de figure coexistent. Lorsque ce sont des salariés qui montent une association, ils sont les véritables dirigeants actifs et vont chercher des administrateurs bénévoles, notamment parce que c'est utile en termes de relations publiques. Mais il y a aussi l'inverse où les créateurs de l'association ne s'en occupent pas directement. Pour autant, leur légitimité est parfois écrasante pour des salariés qui font tout le travail. Il peut aussi arriver que les bénévoles, qui sont les gardiens des statuts, les garants de la mission de l'association, aient parfois à rappeler aux salariés qu'ils ne sont pas dans une entreprise ou un cabinet privé. Dans ce cas les fondements éthiques s'opposent aux exigences de rendement, de rentabilité, induites notamment par les demandes des bailleurs de fonds.

## Comment sortir de ces situations caricaturales ?

Plutôt que d'avoir un CA qui se réunit tous les trimestres pour bavarder et valider les décisions du président, il peut être intéressant que chaque administrateur exerce une fonction de contrôle, de suivi, voire participe à l'une des fonctions de l'association. Quant aux salariés, ils sont plus compétents car ils sont souvent plus anciens, sont présents en permanence et connaissent mieux l'association que les bénévoles. Ils peuvent revendiquer une part active dans la direction de l'association. Je suis personnellement favorable à ce qu'ils désignent des représentants au CA de l'association mais ce n'est pas suffisant. Cela ne résout pas le clivage qu'il y a entre les cadres dirigeants, administratifs ou

financiers, et les professionnels qui ont des compétences techniques, parfois de très haut niveau, et qui ont souvent l'impression qu'ils sont la véritable ressource de l'association.

## Et pour les bénévoles non-dirigeants, comment gérer leur rapport aux salariés ?

Pour eux, le problème est un peu différent. Je pense qu'il ne faut pas qu'ils exercent les mêmes tâches que des salariés. Ils ne peuvent faire doublon. C'est une source de conflit constante. Il vaut mieux qu'ils soient en appui ou sur d'autres tâches. Il est intéressant que l'association établisse une convention où le bénévole s'engage mais où l'association a également des obligations. Ces bénévoles doivent être associés aux réunions d'informations ; je considère même qu'ils devraient participer à la désignation des représentants du personnel. C'est l'intérêt aussi d'avoir au CA un responsable chargé du recrutement et du suivi des

bénévoles, qui va établir à la fois les profils recherchés mais aussi assurer le contact avec chacun d'eux.

## Les frontières sont-elles aujourd'hui plus poreuses entre salariés et bénévoles du point de vue des compétences comme des valeurs ?

Le terme de porosité me va effectivement bien pour caractériser les positions des uns et des autres car il n'y a pas de situation tranchée. Beaucoup d'administrateurs sont souvent des représentants d'une autre association ou d'un établissement public, et sont la plupart du temps des salariés. Par ailleurs beaucoup de salariés ont des attitudes militantes, ne serait-ce que pour les plus diplômés d'entre eux, lorsqu'ils acceptent parfois de diviser leur rémunération par deux pour venir travailler dans une association. Beaucoup de spécialistes travaillent dans les associations parce qu'ils considèrent que c'est un plus.

## Offres d'accompagnement sur la fonction employeur des OPCA

Chargés de percevoir et de gérer la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue, les offices paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont la possibilité de réserver une partie limitée des cotisations aux bénévoles d'associations qui emploient des salariés.

Pour les bénévoles qui remplissent des fonctions de cadres d'association, l'OPCA Unifaf prend en charge des frais de formation uniquement sur les fonds de l'association, mais constate qu'au regard des moyens, la priorité est le plus souvent donnée aux salariés.

Unification, autre OPCA, propose un dispositif en direction des dirigeants qui, à titre bénévole, remplissent des fonctions de gestion, d'encadrement au sein de leur fédération ou d'une association sportive titulaire d'une licence délivrée par une fédération agréée. Les dirigeants bénévoles peuvent, ainsi, bénéficier de congés individuels de formation (CIF) à condition, tout de même, d'être salariés d'une structure privée ne relevant pas de la branche du sport, et que la demande de formation soit directement liée à la fonction occupée. La formation a pour but d'ouvrir plus largement à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.

# La formation des bénévoles



La formation des bénévoles, et en premier lieu des dirigeants, est essentielle. En qualifiant ceux qui la font, on qualifie l'association. Si le manque de financement, souvent pointé du doigt, est une revendication récurrente du secteur, c'est loin d'être le seul problème rencontré. Leur accessibilité et leur pertinence, plus que leur nombre ou leur diversité (elles abordent à peu près tous les thèmes qui touchent à la vie associative), semblent également poser question. Les organismes qui se proposent de former les bénévoles sont nombreux et ne prennent pas toujours en considération les offres des autres acteurs, se privant ainsi des compétences développées ici. La question de la mutualisation est donc prégnante et doit être réglée pour une meilleure efficacité de l'offre. De même l'adaptation des formations au contexte social. Car au-delà de la formation de bénévoles, c'est bien celle de citoyens qui est en question.

## Former le



Gilles Cavé, président de la CPCA Pays de la Loire, [www.paysdelaloire.cPCA.asso.fr](http://www.paysdelaloire.cPCA.asso.fr)

**Une enquête menée par la CPCA Pays de la Loire a permis d'évaluer la demande et l'offre de formation des bénévoles, et leur adéquation au niveau local. Plus que l'offre de contenus et les moyens financiers octroyés, c'est l'accessibilité, la durée et les possibilités d'échanges qui posent question.**

### Pourquoi la formation des bénévoles est-elle importante ?

Les associations souhaitent former leurs bénévoles dans un souci d'éducation permanente, de renouvellement des cadres, pour avoir des gens qui maîtrisent techniquement leur projet sur le territoire dont ils sont partie prenante. C'est fondamental pour la vitalité du monde associatif. Cependant, si les grosses structures sont dans la nécessaire professionnalisation, les bénévoles des petites associations n'ont pas tant besoin de se professionnaliser, que d'être sécurisés

# s bénévoles : pour quoi faire ?

dans un environnement toujours plus complexe. Il faut leur donner les moyens de trouver des réponses à leurs interrogations sur le fonctionnement des associations dans un centre de ressources. Je n'attends pas d'un dirigeant associatif qu'il soit un spécialiste du droit du travail. Par contre, il me semble important qu'il sache où il pourra trouver des réponses à ces questions dans ce domaine.

## Quels sont les enjeux autour de la formation des bénévoles ?

Les militants associatifs expriment clairement qu'ils ont besoin de se former. Une enquête menée par la CPCA Pays de la Loire auprès des associations et des fédérations, à la demande de la Région, révèle qu'une offre de formation de qualité leur est proposée, mais que celle-ci est disparate et difficilement accessible. Beaucoup d'associations proposent des formations que peu de gens suivent. Même celles à bas coût ne sont pas remplies. Le problème n'est pas tant celui de l'accessibilité financière, qui peut certes être un frein, que les difficultés liées au déplacement en zone centre, où se tiennent la majorité des formations. Les formations sont marginales en milieu rural. La durée des formations proposées également, parfois sur plusieurs jours, est un problème soulevé par les bénévoles.

## Quels sont généralement les contenus proposés ?

Il existe trois champs d'intervention en termes de formation. La formation au projet et aux valeurs associatives est un élément fondamental : parmi elle, les formations autour de l'élaboration du projet, la place des associations dans le développement local, et l'organisation interne de la structure. Ensuite, sont proposées des formations plus techniques pour les responsables bénévoles sur la gestion de l'association, avec des modules sur la

comptabilité, la responsabilité, le personnel, la communication. Enfin, viennent les formations thématiques pour des bénévoles qui n'ont pas forcément de responsabilités sur le contenu des activités (comment animer une bibliothèque, comment accompagner un public illettré...). Dans ces trois domaines, tout un panel de formations existe. Mais l'étanchéité entre les réseaux ne permet pas aux uns de profiter des compétences des autres.

## Quelles réponses aux enjeux de la formation des bénévoles en Pays de la Loire ?

Pour répondre aux problèmes d'accessibilité à l'information sur ces formations, la CPCA Pays de la Loire a recensé toutes les formations proposées aux bénévoles associatifs, dans un souci de mutualisation. Les offres des associations et fédérations pourraient être à terme regroupées sur un site Internet unique fonctionnant comme une base de données pour les bénévoles. Pour ce qui est des problèmes soulevés autour de l'accessibilité géographique et de temps de formations jugés trop long, peut-être pourrait-on également penser à fractionner et à décentraliser des formations avec des méthodes moins conviviales mais plus de télématique ? Il faut s'adapter à l'évolution des mentalités pour répondre à la demande.

La région Pays de la Loire qui s'est dotée d'un service spécifique « Sport, culture, vie associative » souhaite, quant à elle, faciliter la formation des dirigeants bénévoles en la soutenant financièrement. Et c'est la première fois, me semble-t-il, qu'une collectivité affiche clairement cette volonté. C'est toute la vie associative qui en bénéficiera.



Jean-Dominique Delaveau, directeur de Cité Club, Fédération nationale Léo Lagrange, [www.citeclub.org](http://www.citeclub.org)

Cité Club est un établissement créé par la Fédération Léo Lagrange pour former et rapprocher les élus, les responsables associatifs, les entrepreneurs, les bénévoles et les professionnels du développement éducatif, social et culturel.

## Quelles sont les demandes de formation de vos bénévoles ?

La formation est, bien sûr, une demande forte de la part des associations du réseau. Cette demande s'articule autour de deux thèmes : l'un, plus méthodologique, concerne la gestion de l'association et son animation, et peut aller jusqu'à l'analyse stratégique de l'association, de son projet et des outils pour le faire évoluer. L'autre volet de formation s'attache aux aspects plus théoriques ou plus philosophiques, et concerne le sens de la vie associative, des valeurs de l'éducation populaire, des principes du secteur de l'économie sociale et solidaire, de son histoire. Ces préoccupations proviennent des bénévoles administrateurs qui se retrouvent aux commandes d'associations locales ou de

# Former les bénévoles : pour quoi faire ?

bénévoles d'associations de fait qui cherchent à se constituer formellement. La formation est un moyen de former les bénévoles actifs et par répercussion les moins actifs. En qualifiant les bénévoles, on qualifie les associations.

## Cette demande tend-elle à évoluer ?

On assiste, je pense, à l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux lieux de formation dans la mouvance des cafés philosophiques, des mouvements comme ATTAC, ou certaines mobilisations pour l'environnement, qui ont en commun de donner une place centrale au débat politique. Le projet « les peupliers à palabres », pour lequel nous formons au suivi et à la guidance, est un exemple de cette évolution. Il propose un cadre pour les jeunes franco-africains qui se réunissent et débattent publiquement de questions politiques telles que l'insertion dans la société française, leurs rôles dans la société française, leurs manières d'être citoyens. C'est là une de ces formes nouvelles, moins impliquantes, plus conviviales mais qui constituent de vrais moments de formation autour d'une envie de débattre et d'échanger.

## Quelles difficultés particulières rencontrez-vous pour répondre à cette demande ?

Les moyens manquent bien sûr, autant par leur volume quand il s'agit de financement que par leur manque de souplesse quand il s'agit de s'adapter aux besoins nouveaux. Monter une formation actuellement dans le cadre du Cdva, c'est rare, long et compliqué. Alors que la demande bénévole est forte en faveur d'une actualisation permanente des compétences dans un domaine de complexité croissante des dispositifs et des situations. À cela, s'ajoute la pression que ressentent les administrateurs associatifs face à leur responsabilisation croissante. Au-delà des effets de mode de certaines demandes, il y a là un vrai manque d'adaptation et de réactivité.

## L'accès à la formation connaît-il des freins ?

Du côté des bénévoles, on est dans une situation contradictoire. D'une part, on déplore que de vraies demandes n'aboutissent pas faute de financement, faute de trouver leur place dans les programmes parce qu'elles sont, par exemple, des actions isolées. D'autre part, lorsque les outils sont

mis en place et largement accessibles, ils ne sont pas suffisamment sollicités. Les bénévoles ont tendance à revendiquer la mise en place de structures dont, une fois en place, ils ne disposent pas à plein.

## Dans ces conditions, quel rôle tient la formation dans l'éducation populaire ?

Plus qu'aux diplômes, nous sommes très attachés à la promotion sociale. Pour nous, l'animation constitue une porte d'entrée. La formation ouvre à une qualification progressive menant à des prises de responsabilité plus importantes pour un engagement qui peut aller jusqu'à des fonctions politiques. Lors d'une formation, notre intention est aussi de donner à chacun l'idée d'aller plus loin dans sa formation personnelle. Nous sommes très attachés à la diversité des parcours individuels qui crée une richesse sociale au travers des expériences professionnelles, des pratiques sociales et des compétences techniques. Mais on est encore loin de l'idéal de la formation tout au long de la vie. Il n'est prioritaire pour personne encore de s'instruire, de se former en permanence.

## Ce que veut la CPCA

La formation des bénévoles est un sujet de première importance pour le développement du mouvement associatif. Elle est un enjeu politique pour les fédérations et regroupements associatifs : grouper les bénévoles au sein de formations communes leur permet d'offrir à chaque territoire une ouverture sur des perspectives plus larges, d'asseoir des politiques communes et de bénéficier d'économies d'échelles. Cette formation est également un enjeu de politique publique dès lors que l'État et les collectivités territoriales développent des programmes et des financements.

La CPCA, en tant que mouvement national, participe au Conseil du développement de la vie associative chargé de l'agrément des dossiers déposés pour la formation de bénévoles et est la plupart du temps consultée au niveau

régional sur les programmes des conseils régionaux. Il est aujourd'hui amené à poser des questions simples : qui d'autre que les associations connaît les besoins des associations en termes de formation des bénévoles ? Qui d'autre que les associations est susceptible de participer activement à la mise en œuvre de ces formations ? Dès lors, la « co-gestion » de dispositifs publics dédiés au financement de la formation des bénévoles est la condition première de leur efficacité. Est-ce suffisant ? La CPCA a demandé, dans le cadre de la Conférence nationale de la vie associative, la mise à plat des dispositifs existants et l'ouverture d'une concertation nationale sur leur avenir. Le temps presse, les dispositifs des collectivités se développent, le Cova national arrive au bout de sa logique fondatrice. 2007 ne peut être qu'une année utile de ce point de vue.

# Le volontariat



La loi du 23 février 2005 sur le volontariat de solidarité internationale et celle du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif instituent le volontaire comme troisième pilier de la ressource humaine associative à côté du bénévole et du salarié. Le secteur de l'animation, de l'éducation populaire et de la jeunesse, qui a fortement revendiqué un nouveau statut de volontaire de droit privé, correspondant à un véritable besoin, en particulier pour l'accueil des jeunes dans les associations, obtient satisfaction.

Mais cette nouveauté est diversement appréciée dans l'ensemble du monde associatif. L'introduction d'un statut indemnisé, ouvrant droit à certains droits sociaux mais non soumis au droit du travail, crée un objet juridique associatif non identifié dont seul l'avenir dira s'il est viable et comment fonctionnera « cette troisième voie ». Les acteurs du monde associatif s'interrogent sur le projet de société auquel il peut correspondre.

## Le volontariat : pour quelle société ?

Le 19 octobre une table ronde a réuni à Radio Aligre quatre représentants de différents mouvements associatifs (Lucien Bouis pour la CPCA, Stephen Cazade pour Unis-Cité, Éric Sapin pour le Cnajep et Marc Genève pour la Coordination Sud) pour faire un premier bilan de la mise en place des volontariats et un retour sur les enjeux qu'ils soutiennent pour chacun.

### Quelle concertation préalable au vote de la loi ?

**Lucien Bouis (CPCA) :** La CPCA n'a pas été associée en tant que telle à cette réflexion. Certains de nos membres l'ont été dans le cadre du Conseil national de la vie associative. La CPCA a simplement rappelé un certain nombre de questions de fond. On voit bien qu'en fonction des situations, on met en place de nouveaux dispositifs qui s'empilent sans mettre les choses à plat et sans avoir fait l'audit nécessaire. De ce fait, une fois encore, le dispositif ne propose pas un véritable statut mais une forme de contrat dans laquelle chacun peut trouver le moyen de s'insérer. Cela nous paraît une

# Le volontariat : pour quelle s



Lucien Bouis, CPCA

démarche irréaliste par rapport à la situation de nombre d'associations, notamment dans le sanitaire et social. Seconde réflexion de fond de la CPCA : comment se fait-il qu'on refuse dans ce nouveau dispositif de prendre en considération le lien qui doit être fondamental entre le volontaire et la réalité du projet associatif dans lequel il doit s'inscrire ? On n'est pas volontaire de la même façon dans des associations qui ont à première vue un même type d'actions, mais pas forcément le même projet sociétal. Pour nous, la position du volontaire vis-à-vis des bénévoles est essentielle ; il doit y avoir un lien fort et cohérent entre les volontaires et les bénévoles au sein d'un projet associatif. Malheureusement la loi n'est pas rentrée dans cette réflexion.

**Marc Genève (Coordination Sud) :** Nous avons été consultés sur la partie volontariat international, et moins sur les autres formes de volontariat. En ce qui concerne la mise en œuvre, pour l'ensemble des organisations de la Coordination Sud, on se hâte lentement vers cette nouvelle proposition dans la mesure où, comme le disait Lucien Bouis, on a plutôt besoin de savoir comment ça se raccroche philosophiquement et idéologiquement à un projet de société. Le volontariat ne peut s'inscrire que dans un projet de société qui englobe à la fois l'éducatif,

le social, l'économique, le droit au travail, le droit au loisir, le droit aux vacances. Sorti de là, nous n'avons pas une position très stricte sur les procédures.

**Stephen Cazade (Unis-Cité) :** Pour Unis-Cité, le projet est un bon projet tel qu'il est, à la nuance près qu'il est généraliste alors que nous souhaiterions qu'il soit plus concentré sur les jeunes. Il n'est pas mauvais en soi qu'il soit généraliste, et d'ailleurs on avait pris soin de ne pas avoir de position nette au-delà du volontariat des jeunes. Pour nous, ce statut présente des avancées par rapport au volontariat civil sur des aspects très concrets et très pragmatiques. On avait 970 jeunes qui avaient été volontaires et le volontariat civil n'était pas suffisant. Ce nouveau statut est plus souple et plus adapté au besoin des jeunes qui s'engagent 6 mois, 9 mois à Unis-Cité ou dans d'autres associations avec lesquelles nous sommes en relation.

**Eric Sapin (Cnajep) :** Le Cnajep (comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire), membre de la CPCA, a effectivement participé à une position globale de la vie associative prise par le CNVA depuis déjà une dizaine d'années qui demande une loi cadre sur les volontariats. Depuis le début, le Cnajep demandait cette loi parce qu'il sentait bien qu'on partait dans tous les sens.

**La mise en œuvre des dispositifs soulève-t-elle des difficultés spécifiques ?**

**Lucien Bouis :** J'ai des responsabilités dans la gestion d'activités d'aide à la personne dans le secteur sanitaire et social. Le besoin des associations de ce secteur est de trouver des professionnels très spécialisés. Notre souci

complémentaire est de prouver que la gestion par la vie associative de ces professionnels n'est pas quelque chose qui doit être sous-évalué. Il y a une relation fondamentale entre l'individu qui remplit une fonction et l'association qui a pris la responsabilité de la gestion de ladite activité. Cette responsabilité s'inscrit dans un projet et dans la durée : on ne fait pas de l'aide à la personne de la même façon dans des lieux différents et avec des idéologies différentes. Au regard de cela, le statut du volontaire, qui en réalité n'en est pas véritablement un, n'est

pas une démarche qui nous permet de pérenniser l'activité.

J'ai également des responsabilités dans la vie associative familiale. Les bénévoles y remplissent toute une série d'activités qui sont proches de la démarche de volontariat, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans un contrat, même s'il n'est que moral avec l'association. Je pense par exemple à toutes les actions autour de l'accueil périscolaire qui sont aujourd'hui animées par des bénévoles qui ne comprennent pas l'intérêt d'avoir à leur côté quelqu'un qui a un autre dénomination, si ce n'est un autre statut. Tout à l'heure Marc Genève disait que les coordina-



Stephen Cazade, Unis-Cité

# ociété ?

tions de solidarité internationale avançaient doucement ; nous nous avançons encore plus doucement parce qu'on n'est pas vraiment convaincus que les problèmes de pérennité et de respect de personnes passent véritablement par la notion du volontariat.

**Stephen Cazade :** On ne développe pas facilement une nouvelle forme d'engagement, de mobilisation, une nouvelle forme culturelle pour beaucoup d'associations, dans un milieu qui est rendu difficile, notamment par la question du renouvellement des bénévoles et celle des baisses de subventions. Il y a effectivement de nombreuses questions qui se posent aux associations sur la place du volontaire aux côtés des bénévoles et aux côtés des salariés. Mais concrètement, une fois qu'on prend le temps de se mettre autour d'une table et de bien réfléchir, il y a peu d'associations qui ne comprennent pas l'intérêt d'avoir des jeunes pendant une autre forme de durée, dans une autre forme de contrat et qui vont ensuite devenir des bénévoles de cette même association. Il faut savoir que 70 % des volontaires d'Unis-Cité se sont engagés par la suite et ont été bénévoles. Donc le volontariat par son côté protecteur, par son côté facilitateur, est un énorme tremplin au bénévolat.

Par exemple, Les Petits Frères des pauvres en Île-de-France ont des centaines de bénévoles, mais ils sont plutôt âgés et viennent peu de quartiers défavorisés. Ils avaient quelques difficultés à intervenir dans les zones sensibles. Le recrutement de volontaires plus jeunes et d'origine sociale plus diversifiée va leur permettre d'aller dans les quartiers difficiles. Autre exemple, l'Afev a 5 000 bénévoles sur l'accueil périscolaire. Ils vont accueillir des volontaires qui n'auront pas les mêmes missions que les bénévoles. Leur cœur

« Sans projet de société soit quelques volontaires auront le privilège de faire une expérience et d'autres seront laissés pour compte, soit nous entrerons dans les mêmes disfonctionnements que ceux de la conscription. »

*Marc Genève*

de projet est de mettre des étudiants bénévoles pour aller soutenir des enfants sur les temps périscolaires dans des quartiers difficiles, mais ils vont mettre des volontaires sur d'autres missions qui vont dynamiser la vie bénévole, qui vont pouvoir développer ce bénévolat.

**Lucien Bouis :** Mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi on n'adopte pas une démarche qui viserait d'une façon plus pratique à aider les structures associatives. Il y a quand même des systèmes, type postes Fonjep, des possibilités qui permettent à des associations de remplir un certain nombre de missions quand elles ont des difficultés. Il y a des difficultés de positionnement à certains moments entre bénévoles et salariés, mais pourquoi aller créer un corps spécifique et ne pas avoir simplement la démarche du soutien de l'association en tant que telle ?

**Marc Genève :** La présentation d'Unis-Cité n'est pas à proprement parler idyllique, mais elle gomme certains problèmes de fond. Tout d'abord elle pose comme postulat qu'il y a un service volontaire pour les jeunes. Il

n'est pas possible d'aborder le volontariat dans une société sans se référer à la globalité d'une société. Nos sociétés vont être confrontées à l'augmentation du nombre de seniors dont certains voudront aussi s'engager dans le volontariat.

Nous constatons déjà cette demande et aujourd'hui certaines associations n'existent en matière de développement international qu'avec l'aide de volontaires qui partent pour des durées longues ou courtes parce qu'ils ont une compétence et qu'ils sont des seniors. Il faut donc poser la question du volontariat comme projet d'une société qui valorise l'acte gratuit pour

tous et pas seulement comme rite d'initiation pour les jeunes.

Nous avons calqué un système anglo-saxon de volontariat pour les jeunes, qui chez eux s'inscrit dans une logique éducative : à la fin de leurs études secondaires, les jeunes ont la possibilité de s'engager dans un temps social. Dans cette démarche, la société s'est donnée les moyens d'accueillir les jeunes sur des postes particuliers. Faire



Marc Genève, Coordination Sud

du volontariat n'est pas aller dans une logique d'emploi, car comment confier des emplois à des gens sans qualifications ? Il n'est pas possible à la fois de définir un parcours de professionnalisation des tâches, et donc d'acquisition de compétences pour les remplir, et les nier en mettant en place des volontaires. Il faut revenir à un projet qui définisse des emplois susceptibles de permettre un rite d'initiation et protéger les autres. En France, nous avons connu ces emplois initiatiques avec les centres de vacances : des milliers de jeunes ont eu la possibilité de s'occuper d'enfants dans des colonies de vacances ou des centres de vacances. Pour eux ce temps a aussi été un temps initiatique, un rite de passage, qui malgré la courte durée a été quelque chose d'important pour eux.

La logique anglo-saxonne va un peu plus loin. Elle propose une série d'emplois, mais offre aussi la possibilité pour chacun de valider le temps qu'il a passé au service des autres dans son cursus universitaire. L'idée principale

# Le volontariat : pour quelle s

du système, c'est de proposer à un jeune qui arrive en terminale, et qui ne sait pas quelle orientation choisir, de se donner un temps de réflexion avant de s'engager dans la vie active ou dans un parcours universitaire. La société lui offre le moyen de réfléchir tout en lui demandant de ne pas être totalement à la charge de la société. Il y a là un projet clair et accepté par tous. De plus, quand le jeune revient à l'université, celle-ci lui valide son expérience. En France, même si on parle aujourd'hui de validation des acquis professionnels, l'université ne valide pas ce genre d'expérience. Et, point le plus important, aujourd'hui, un jeune qui sort du système scolaire secondaire, qui voudrait faire une année sociale, aura beaucoup de difficultés pour s'inscrire en fac au bout d'un an. L'ensemble du système n'a pas été pensé pour gérer cet aspect.

Par ailleurs, nous sommes obligés de faire une distinction entre un volontariat qui correspondrait à un rite d'initiation et un volontariat qui est le choix délibéré de quelqu'un qui veut donner sa force de travail gratuitement. Aujourd'hui nous sommes dans la logique du « gagner sa croûte » et, de plus, dans une période de pénurie des emplois salariés dans une société marchande et monétarisée. Pendant le même temps, l'ensemble du monde économique et politique pense qu'il y

a des gisements d'emplois ou au moins de travail dans les services à domicile, la protection de la nature, le développement durable... Ces emplois peuvent exister, mais restent virtuels pour une société monétarisée et marchandisée qui s'interroge sur qui va les payer. Sans réponse à la question initiale du choix de société qui déterminera un contrat social accepté par tous, le volontariat ne peut exister que de manière anecdotique et se décliner en volontariat international, de cohésion sociale, associatif...

## Le volontariat s'adresse-t-il à tous ou n'est-il réservé qu'aux jeunes nantis ?

**Eric Sapin :** Tout l'enjeu de la question d'un statut particulier pour le volontariat se pose dans ces termes-là. Pendant pas mal d'années on a eu une confusion sémantique. Il y a même des organisations qui ont mis dans leur titre le mot volontaire pour parler de bénévolat, au prétexte que dans la sphère anglo-saxonne, qui est un peu le pilote de l'ultralibéralisme marchand contemporain, on ne parlait que de « volunteer » pour parler des bénévoles.

Par ailleurs, il y avait la crainte de voir cette référence au volontariat comme un cheval de Troie venant attaquer, là comme ailleurs, le marché du travail et surtout le droit du travail. Donc, il y a dans le débat français, de manière plus ou moins explicite, la question de la concurrence ou de la complémentarité entre une démarche de volontaire et une démarche de type professionnel.

Alors bien sûr, comme Lucien Bouis le disait : non seulement il faudrait qu'il y ait plus de postes Fonjep, mais il faudrait qu'ils soient plus importants parce que le maximum couvre à peine 50 % d'un Smic. Si on est dans des démarches professionnelles, en prin-



Eric Sapin, Cnajep

cipe il y a des conventions collectives et des grilles des salaires, et l'expérience se rémunère en plus. On peut remettre en question la politique de l'État par rapport au gisement d'emplois que représente le monde associatif et on peut revendiquer plus d'argent pour développer plus d'emplois. Mais en même temps, comme Marc Genève vient de le souligner, il y a une dimension éducative dans le volontariat.

« L'équipe de bénévoles peut voir ce jeune volontaire comme quelqu'un qu'il faut aussi accompagner dans sa découverte de la vie associative. L'équipe bénévole a une mission pédagogique nouvelle. »

*Eric Sapin*

L'équipe de bénévoles, plutôt que de voir le volontaire débarquer comme un étranger qui va finalement saboter à la fois le sens mais aussi le contenu de leur action, peut voir à travers ce jeune qui va venir donner un coup

de main, quelqu'un qu'il faut aussi accompagner dans sa découverte de la vie associative. L'équipe bénévole a une mission pédagogique nouvelle, comme l'équipe de salariés dans les structures qui ont des salariés. On peut considérer que les pouvoirs publics semblent avoir compris cette mission, grâce à tout le travail de sensibilisation d'Unis-Cité et d'autres associations, puisque le service civil volontaire prévoit une part de financement pour l'encadrement pédagogique.

Du coup, on peut arriver à une situation où il y aurait une synergie, un cercle vertueux pour le bénévolat créateur de projets associatifs, dans



Lucien Bouis, CPC, et Stephen Cazade, Unis-Cité.

# ociété ?

une démarche complètement désintéressée péculiairement parlant, mais très intéressée par le sens et le contenu. C'est là que le volontariat est une source d'espoir pour les jeunes, parce qu'il y en ras le bol d'un marché de l'emploi qui claque la porte au nez du premier venu et qui est créateur d'inégalités fantastiques. Le volontariat est quand même une occasion de remettre les choses en place.

## Quel satisfecit et quels souhaits ?

**Marc Genève** : Avant de donner un satisfecit, je voudrais faire d'abord rappeler que les postes Fonjep qui sont des outils de financement de l'emploi associatif qui ne se confondent pas avec le volontariat qui est un choix de société.

Ensuite lorsque nous disons que les équipes de bénévoles peuvent accompagner les volontaires, la question se pose de savoir combien de volontaires pourront trouver une place dans une structure ou un projet. Tant que nous raisonnons sur quelques centaines de volontaires, l'accompagnement est possible. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'il s'agira d'accueillir une classe d'âge ? Sans projet de société, soit nous aurons quelques volontaires qui auront le privilège de faire une expérience et les autres qui resteront pour compte, soit nous entrerons dans un processus lourd qui générera les mêmes dysfonctionnements que ceux de la conscription lorsque la mission de service militaire obligatoire a perdu de son sens collectif. Si nous rentrons dans la logique d'Unis-Cité, tous les jeunes doivent avoir le droit de faire un volontariat et pas seulement quelques privilégiés. Donc, oui pour un volontariat, mais dans une société qui se pose la question de ce que représente un tel engagement dans une société.

« Le volontariat est vraiment quelque chose qui peut permettre d'universaliser beaucoup plus l'engagement associatif, l'engagement d'intérêt général. »

*Stephen Cazade*

salarié.

Si on n'a pas une réflexion globale (et pas une réflexion binaire) on ne s'en sortira pas, et aujourd'hui je ne vois pas de lieu, politiquement parlant, pour poser ce type de question.

**Éric Sapin** : La fin de notre débat met bien en perspective aussi les enjeux sous-jacents au grand débat électoral

**Stephen Cazade** : Bien entendu. D'ailleurs, pour un volontariat, pour des temps de service volontaire et qui soit véritablement universel, ce n'est pas à l'État de se poser la question mais c'est au milieu associatif. Les chiffres sur les volontariats qui existaient sont criants en ce sens. Eric Sapin parlait aussi de ce que les jeunes vivent sur le marché du travail, mais quand ils viennent sur le marché du travail associatif, sur le marché de l'engagement, il y a une énorme sélection sociale et culturelle, une énorme sélection au niveau des qualifications. Le cadre du volontariat est protecteur. Avec 600 euros, un jeune de 20 ans peut vivre et il a une protection sociale. Il n'est pas fermé aux plus démunis puisque ceux-ci ont déjà moins de 600 euros. Par ailleurs, la reconnaissance n'est pas encore faite par l'Université, mais ce sera toujours plus simple de le faire avec 6 à 9 mois à temps plein qu'avec une période de bénévolat. De plus, c'est vraiment quelque chose qui peut permettre d'universaliser beaucoup plus l'engagement associatif, l'engagement d'intérêt général.

**Lucien Bouis** : Quand vous êtes dans une association qui a pris des responsabilités gestionnaires et des responsabilités d'employeur,

avoir une catégorie spécifique au sein de la vie associative (et non pas au sein de l'activité associative) pose toute une série de questions de positionnement du bénévole, du volontaire et du

qui est en train d'avancer sur l'idée d'un service civil obligatoire. Ce qu'on regrette c'est que l'État ne se soit pas obligé de donner aux jeunes des moyens d'action et d'engagement dans



Éric Sapin, Cnajep, et Stephen Cazade, Unis-Cité.

la vie associative. Pour nous, clairement, on voit que le volontariat est un véritable vecteur pour justement offrir aux jeunes d'être parties prenantes de projets d'intérêt général, au lieu d'être montrés du doigt en permanence de manière extrêmement méprisante et décourageante. Justement voilà un des enjeux sachant que, comme Stéphane Cazade l'a très bien souligné, jusqu'à présent un jeune qui était hors statut de volontaire et qui voulait s'engager à fond dans une association, soit il fallait qu'il ait une famille pour le soutenir, soit il fallait qu'il ait une rente de situation personnelle. Pour nous, le volontariat est vraiment un outil d'accès égal à la vie associative et c'est aussi un des enjeux dans lesquels probablement un certain nombre de choses vont pouvoir bouger dans les années qui viennent.

# Participez à la campagne nationale de la CPCA !



Une campagne pour que le mouvement associatif s'exprime et soit écouté dans le cadre des campagnes électorales à venir.

Une plate-forme de propositions pour une reconnaissance par les pouvoirs publics de l'importance de l'activité associative et de la nécessité de la soutenir pour ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

## ***En assistant aux événements régionaux***

Partout en France, du mois de juin 2006 à juin 2007, des événements interassociatif ont lieu pour débattre de la place et du rôle des associations dans la société française : conférence régionale de la vie associative, assises départementales, colloques, séminaires, forums, apéro-assos etc.

Tous ces événements sont en ligne sur le site Internet de la campagne. Venez nombreux !

## ***En témoignant de vos expériences***

Le site internet de la campagne s'est construit comme un reflet de la richesse et de la diversité du monde associatif. Vous pouvez contribuer à ce site en nous envoyant vos témoignages, sous forme écrite ou audiovisuelle. Une seule limite à votre imagination : répondre à la question «Que serait la vie sans les associations ?»



**[www.QueSeraitLaVieSansLesAssociations.org](http://www.QueSeraitLaVieSansLesAssociations.org)**

« 2007 - 2012 : Que serait la vie sans les associations ? », une campagne menée en partenariat avec



# 80 000 responsables associatifs nous font déjà confiance

## vous ?

*Chaque mois,  
42 pages de conseils  
pratiques rédigées  
par des professionnels  
de la vie associative,  
pour vous aider  
à bien gérer  
votre association*



Pour en savoir plus sur la revue, connaître les articles et les guides déjà parus :  
[www.ame1901.fr](http://www.ame1901.fr)

Tarif 1901 : 38,80 euros. Gér. Tél. : 04 72 65 67 50 - Fax : 04 72 65 01 63 - Site internet : [www.ame1901.fr](http://www.ame1901.fr)

Je m'abonne à *Associations mode d'emploi* pour une durée de 1 an / 10 numéros.  
je reçois en cadeau le guide « Créez et gérer son association » (offert après règlement).

Association sans salarié : 44 € TTC/an

Association ayant des salariés : 58 € TTC/an

Abonnement personnel : 37 € TTC/an

Collectivités territoriales, entreprises et autres institutions : 73 € TTC/an

Toute commande jusqu'à 30/12/2001

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Cachet, signature \_\_\_\_\_

Adressation : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Tel. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

# Les publications de la CPCA

## Les titres disponibles



L'emploi dans les associations. *La Vie associative* n° 7. Les mutations du travail font émerger des demandes sociales favorisant la professionnalisation du secteur associatif. Source de déstabilisations, elle recèle aussi les questions dont nous devons nous saisir collectivement pour dessiner le secteur associatif de demain. Disponible sur commande.



*L'Annuaire du mouvement associatif.* Culture, consommation, droits des femmes, développement rural, éducation, familles, justice et droits de l'Homme, jeunesse et éducation populaire, sanitaire et social, solidarité internationale, sport, tourisme social, vie étudiante... Autant de secteurs représentés par et dans la CPCA et réunis dans ce premier annuaire de la vie associative. Réédition à paraître au 1<sup>er</sup> trimestre 2007.



Associations et territoires. *La Vie associative* n° 9. En partenariat avec la revue **territoires** Territoires de l'Adels. Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale. À paraître décembre 2006.



L'économie dans les associations. *La Vie associative* n° 10. Entre ressources internes, fonds publics et activités commerciales, les associations participent toujours plus à la vie économique, leur poids ne cessant de croître en termes d'emploi et de budget. Pourtant la spécificité juridique, fiscale et sociale des associations en fait des acteurs à part, situés entre les exigences des pouvoirs publics et la concurrence du secteur commercial. Février 2007.

## Les titres à paraître

### Réalisé par

### La CPCA

La Conférence permanente des coordinations associatives est l'instance de représentation du mouvement associatif organisé.

Les membres de la CPCA sont : ANIMAFAC - Vie étudiante ; CADECS - Développement Économique et social ; CCOMCEN - Education nationale ; CELAVAIL - Développement rural ; La Ligue de l'enseignement ; CNAJEP - Jeunesse-éducation populaire ; CNL-CAFF - Droits des Femmes ; CHOSF - Mouvement sportif ; COFAC - Vie culturelle et communication ; Coordination Justice Droits de l'Homme ; Coordination Sud - Solidarité internationale ; FONDIA - développement associatif ; UNAF - vie familiale ; UNAT - tourisme social ; UNIOPSS - action sociale et santé ; Rassemblement des associations de consommateurs (Conso-France, la Coordination).



Vous pouvez commander ce numéro spécial par mail à : [info@cPCA.asso.fr](mailto:info@cPCA.asso.fr)  
ou en téléchargeant le bon de commande sur le site de la CPCA : [www.cPCA.asso.fr](http://www.cPCA.asso.fr)  
Numéro (frais de port inclus) : 1 exemplaire : 5€ – 2 exemplaires : 8€ – 3 exemplaires : 10€